

Synthèse du rapport du Conseil d'Administration à l'assemblée générale ordinaire du 28 avril 2011

| L'environnement économique

Pour l'ensemble de l'année, la croissance de 1,5 % du PIB confirme la reprise de l'activité après une chute historique de 2,5 % en 2009.

De nombreux experts s'accordent pour estimer qu'au-delà de ses conséquences immédiates sur le plan macroéconomique, la crise financière a mis en exergue le niveau particulièrement élevé des déficits publics structurels de la plupart des pays avancés.

| La profession

Après la destruction de 175.000 emplois correspondant à un effondrement de près de 29 % en 2009, l'emploi intérimaire a progressé de 15 % en moyenne en 2010, selon l'indicateur PRISME-Crédoc, ce qui correspond à la création de 110.000 emplois équivalents temps plein.

Au terme d'une croissance de 16 % le chiffre d'affaires de la profession s'est élevé à 17,7 milliards d'euros, soit 4 milliards de moins que le pic atteint en 2007.

D'après INFOLEGALE, le nombre des défaillances d'entreprises de travail temporaire s'est réduit de 33 % puisqu'il en a été dénombré 39 en 2010 contre 58 en 2009.

| Les adhérents de la SOCAMETT

Après une baisse du chiffre d'affaires de 18 % en 2009, les adhérents de la SOCAMETT ont pour leur part vu leur activité progresser de plus de 20 % en 2010. La reprise s'est amorcée au mois d'avril et a été plus marquée dans les régions qui avaient été particulièrement touchées par l'ampleur de la récession.

La majorité des sociétés cautionnées par la SOCAMETT avait constitué préalablement au déclenchement de la crise un niveau de fonds propres suffisant pour traverser l'une des périodes les plus délicates de la profession. A fin 2009, ces entreprises disposaient d'un niveau de fonds propres représentant en moyenne 10 % de leur chiffre d'affaires et un fonds de roulement de 29 jours. Ces deux ratios constituent un atout essentiel et tout autant indispensable en période de reprise d'activité, laquelle génère des besoins en trésorerie importants.

| Les chiffres clés de la SOCAMETT

Au 31 décembre 2010, le nombre des adhérents s'élève à 867 contre 933 à fin 2009. Cette évolution a essentiellement pour origine un doublement, pour la seconde année consécutive, du nombre des cessations de garantie, et dans une moindre mesure une diminution de 18 % des adhésions.

Au 31 décembre 2010, le montant global des garanties financières délivrées s'élève à un peu plus de 226 millions d'euros, s'inscrivant en baisse de 23 %.

Le nombre des sinistres qui se sont déclarés au cours de l'exercice est resté stable avec 6 dossiers pour un montant global d'appel en garantie de 450 K€.

| Les chiffres clés des comptes consolidés

Les recettes globales sont quasiment stables à 4.696 K€ contre 4.745 K€ en 2009.

Les charges courantes d'exploitation ont été réduites de 262 K€, tandis que les dotations aux provisions d'exploitation sont elles-mêmes globalement en baisse de 588 K€, ce qui ramène l'ensemble des charges d'exploitation à 3.383 € contre 4.233 K€ l'année précédente.

Le résultat d'exploitation s'élève à 1.312 K€ contre 506 K€ en 2009 et, après paiement d'un impôt sur les sociétés de 437 K€, le résultat net consolidé est un bénéfice de 875 K€ contre 368 K€ en 2009.

| Les perspectives pour 2011

Dans la continuité de la politique sécuritaire de maîtrise des risques, la SOCAMETT sera particulièrement attentive à l'évolution des marges et vigilante sur le poste clients de ses adhérents.

Bien qu'indispensable, comme le rappelle l'Autorité de Contrôle Prudentiel qui assure un suivi permanent de l'ensemble des établissements financiers et sans doute avec davantage d'acuité des sociétés de caution mutuelle, la rigueur n'exclut pas l'esprit de conquête.

Dans le prolongement de l'annonce faite par le Président en décembre dernier, le maintien d'un faible taux de sinistralité associé à un rehaussement du montant des garanties délivrées à compter du 1^{er} juillet, devrait nous permettre à l'avenir de réduire progressivement le coût de la garantie financière tout en préservant, à structure inchangée, la qualité du service rendu.

Le professionnalisme et la réactivité, la personnalisation des services et une bonne écoute des attentes des sociétaires constituent pour la SOCAMETT des atouts considérables qu'il convient de développer sans cesse.

La différenciation constitue un deuxième facteur essentiel en réponse au contexte de concurrence qui sévit sur le marché de la garantie financière. Au-delà d'un développement axé sur les PME, la SOCAMETT entend d'abord et avant tout représenter un label de qualité.